

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

DIRECTION GENERALE
DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL
ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

62/79 du 23/8/1982
DECRET /MEP.DGAS.DPAA.SP.P3

ORIGINAL

portant promotion des Professeurs des Sciences
Industrielles de l'Enseignement Technique
des Cadres de la Catégorie A Hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement Technique)
de la R.P.C. au titre de l'année 1980.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

(/ I.S.A.S.)

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;

I P Vu la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la
constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi 19/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires
des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.3.58 fixant le règlement sur la solde des
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

D B (/u le décret 62/130/MP du 3.7.62 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 24/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions
du décret 62/130/FP du 3.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

cadres créées par la loi 19/62/FP du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires
de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 62/198/FP du 3.7.62 relatif à la nomination et à la révoca-
tion des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo.

(/u le décret 64/165/FP du 22.3.64 fixant le statut commun des cadres de
l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 65/174/FP du 20.3.65 réglant l'avancement des
fonctionnaires ;

D C F (/u le décret 79/154 du 4.5.79 portant nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n°81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 28.12.80
portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres du
Gouvernement ;

(/u le décret n°80/650 du 27.12.80 portant déblocage des avancements
des agents de l'Etat ;

(/u le décret n°2/137 du 23/4/82 portant inscrip-
tion au tableau d'avancement de l'année 1980 des Professeurs des Sciences
Industrielles des Cadres de la Catégorie A Hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo.

DECRETE

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après, au titre de l'année 1980 ;
les professeurs des Sciences Industrielles des cadres de la Catégorie A
Hiérarchie I des Services Économiques (Industrie et Technique) de la République
Populaire du Congo dont les noms suivant AGC et RSMC sont :

Au 5e échelon :

NGANI FIDELLE p/c du 24/11/80 en service à Brazzaville ;

BINTANGOU-BA IKONDI MALENI p/c du 3/3/80 en service à Brazzaville ✓

Au 6e échelon :

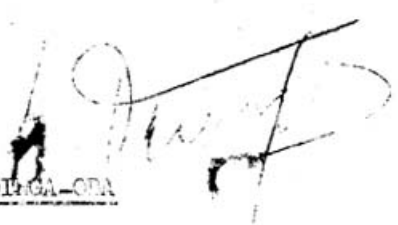
BENYA Joseph p/c du 1/11/80 en service à Brazzaville.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté
pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la suite pour compter du 1.1.81
sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 23 Août 1982

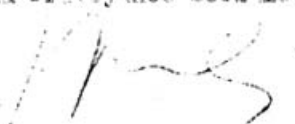
Le Ministre de l'Éducation
Nationale,

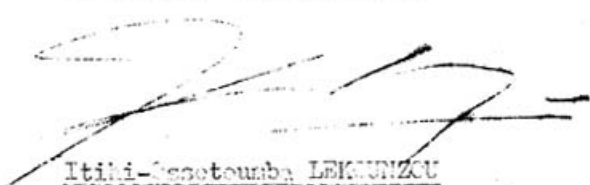

A. NDIAGA-ORA


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale.

Le Ministre des Finances,


B. COMBO MATSIOMA


Itiki-Bassemba LEKUNZOU

AMPLIATIONS

MMN..... 2
DGAS..... 2
DPA..... 3
DFP..... 6
DCE..... 2
DB..... 2
TRÉSOR..... 2
B/SOLDE..... 2
B/COMPTES..... 1
DRE..... 1
INTERESSES..... 3

DOSSIERS..... 6
CP MMN..... 1
UJSC..... 1
FMEASERIC..... 1